

Rapport du président du jury de recrutement de médecins de l'éducation nationale (MEN) 2015

Session des 25, 26 et 27 mars 2015

Président : Patrice BLEMONT, Inspecteur général IGAENR

Vice-président : Christophe KERRERO, inspecteur général IGEN

Le jury visant à recruter des médecins de l'éducation nationale via la voie du concours plénier et du concours dit « réservé » s'est réuni régulièrement les 25, 26 et 27 mars 2015 conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2006 modifié par celui du 21 mai 2014, de l'arrêté du 4 janvier 2013 et des arrêtés du 26 juin 2014. Les modalités ont été strictement identiques à celles du concours 2014, et on voudra bien sur ce point précis d'organisation se référer au rapport de jury 2014.

En 2015, le jury a examiné les dossiers d'inscription de 34 candidats, et seulement de deux pour le concours réservé sous forme de RAEP. Le nombre de postes mis au concours plénier était de 47 et de 7 pour celui du concours dit « réservé », conformément aux arrêtés du 20 mars 2015 ; ce qui signifie qu'il y avait nettement moins de candidats que de postes offerts au concours. Cette situation traduit une faible attractivité de ces fonctions de médecins scolaires. Le nombre assez important de désistements des candidats avant les épreuves est là pour le rappeler.

Pour autant, les consignes données au jury, excipant d'ailleurs des textes réglementaires organisant ces épreuves, visaient à ne pas se laisser aller à la facilité. Il s'agissait de ne recruter que des candidats dont les compétences médicales en regard de l'objectif médical du concours et le savoir-être global pour s'intégrer dans la communauté éducative pouvaient être validés. Ce qui explique que le jury n'a finalement inscrit sur la liste finale que 22 candidats pour le concours principal et 2 pour le concours réservé. Le recrutement est fortement féminisé puisque le jury n'aura recruté que deux hommes pour 22 femmes.

Au total le jury aura recruté 24 médecins seulement, dont nombre étaient déjà vacataires ou contractuels. Cette situation peu satisfaisante, mais qui ne concerne pas directement le déroulement du concours, fera l'objet de propositions séparées de la part du président du jury auprès des instances directement concernées.

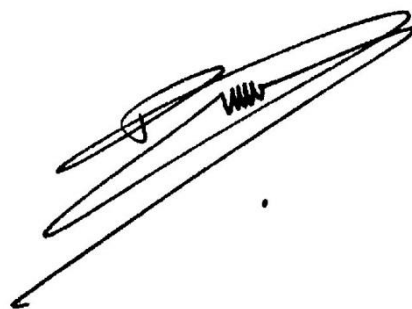
Plus qu'un concours, cette épreuve dans sa forme actuelle est une sorte d'entretien d'embauche dans lequel sont vérifiées les connaissances médicales du candidat. C'est la raison pour laquelle il

faudra sans doute réfléchir à l'avenir à reconfigurer l'épreuve orale de ce concours. Des pistes de réflexion en ce sens seront faites auprès de la DGRH par le président du jury.

Le jury a dans l'ensemble constaté une fois encore les écarts de préparation entre académies ; certains candidats bénéficiant d'un entraînement et d'une vraie préparation souvent organisés par les conseillères techniques du service, d'autres ayant dû se préparer strictement isolément. Ce point ne nuit néanmoins pas à la stabilité émotionnelle des candidats dont le parcours déjà fourni permet d'étayer un minimum de légitimité. Toutefois, la question du savoir-être face au jury demeure et mérite d'être parfois posée ; les candidats auraient, pour certains d'entre eux, grand bénéfice à y réfléchir au cours de leur préparation.

Le jury a également constaté que cette absence de préparation affecte notablement les performances des candidats, et plus particulièrement dans le domaine de la motivation laquelle, trop souvent, est en pareil cas mal explicitée. Il est par exemple surprenant pour le jury de constater que certains candidats, pourtant déjà vacataires, ont une idée trop vague de l'univers dans lequel ils souhaitent travailler. Cette carence est un handicap net pour les chances du candidat s'agissant de la motivation qu'il expose. En revanche, le jury a souhaité prioriser l'évaluation des savoir-faire médicaux ou des connaissances médicales liées à l'activité de médecine scolaire.

Le jury appelle enfin l'attention des candidats et futurs candidats sur la nécessité de travailler les principales situations « standards » de santé scolaire avec les différents réflexes de compte-rendu et de besoin d'appui référent. En effet, certains candidats donneraient facilement la sensation au jury que le monde tournerait autour d'eux seuls et qu'ils seraient quasiment les principaux décideurs. Prendre en compte le fait que la santé scolaire est forcément un travail d'équipe pratiqué en réseau et dans le cadre d'une chaîne hiérarchique est un impératif que le candidat ne peut laisser de côté.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Patrice Blemont'.

**Le Président du jury,
Patrice BLEMONT
IGAENR**